



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Succession du porte-avions Charles de Gaulle

Question écrite n° 31085

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur la série d'études lancée en 2018 sur la succession du porte-avions Charles de Gaulle qui arrive à son terme. En effet, il semble qu'il ait été indiqué que la Marine considèrerait avoir besoin d'un groupe aérien embarqué de seulement 25 appareils sur chacun des 2 futurs PANG de 70 000 tonnes et 300 mètres de long. Pourtant, l'actuel PA Charles-de-Gaulle de 45 000 tonnes et de 260 mètres de long embarque lui 40 appareils et ses homologues, notamment américains, jusqu'à 70 ou 90. Aussi, il apparaît extrêmement surprenant de vouloir construire un navire plus grand pour embarquer moins d'avions. Dès lors, compte tenu du budget nécessaire à un tel projet, il convient de s'assurer que les PANG pourront être comparés à leurs homologues des autres grandes nations. Il lui demande donc si les PANG disposeront bien d'un grand hangar aviation pouvant accueillir au moins une soixantaine d'appareil de type SCAF et d'au moins trois catapultes, ainsi que d'une vitesse d'au moins 30 nœuds.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31085

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2020](#), page 4835

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)